

*Questions orales***LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

## L'ATTITUDE DES PRÉPOSÉS AUX VISAS À L'ÉTRANGER

**M. Bill Attewell (Don Valley-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La mesure énergique prise par le gouvernement actuel pour ouvrir nos portes aux immigrants qui contribueront à la croissance et à la prospérité de notre pays a été chaleureusement accueillie par les Canadiens de toutes les origines ethnoculturelles. Comment le ministre prévoit-il faire changer l'attitude parfois arrogante des préposés aux visas à l'étranger qui, depuis de nombreuses années, empêchent constamment des gens ne serait-ce que de venir visiter le Canada avec leur mentalité négative de triage et de limitation des demandes?

**M. Ouellet:** Ça, c'est une bonne question.

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je dois dire que je suis un peu étonné de cette question, parce que des députés représentant l'opinion des deux côtés de la Chambre se sont adressés à moi ces tout derniers jours pour exprimer leur appréciation à l'égard de l'attitude affichée par les agents canadiens en poste à l'étranger. Néanmoins, s'il y a des cas particuliers où un député a des preuves qu'on ne donne pas le service impeccable que l'on associe d'habitude au ministère des Affaires extérieures, j'aimerais qu'on me communique de l'information précise à ce sujet et j'y donnerai suite.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

## LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PRESTATIONS—LES CONSÉQUENCES POUR LES RETRAITÉS ET LES PRÉRETRAITÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Mme Lucie Pépin (Outremont):** Monsieur le Président, je désire poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La ministre peut-elle nous dire pourquoi son gouvernement adopte un règlement au sujet des retraités et des préretraités qui attaque les droits acquis des travailleurs et des travailleuses, quand on sait que le peuple canadien veut tout faire pour améliorer la situation économique des femmes et que ces dernières constituent une bonne partie des retraités et des préretraités? Pourquoi adopter un règlement si injuste?

[Traduction]

**L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, peut-être la députée pourrait-elle expliquer de quel règlement elle parle?

[Français]

## ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE CORRIGE PAS LA SITUATION

**Mme Lucie Pépin (Outremont):** Monsieur le Président, je parle du nouveau règlement de l'assurance-chômage pour les retraités et les préretraités et je fais référence à une lettre que la ministre a reçue du député de la circonscription de Champlain.

Je voudrais savoir pourquoi, actuellement, la ministre ne veut pas corriger cette injustice et le faire maintenant alors que la majorité des retraités ne reçoivent plus leur chèque depuis janvier 1986.

[Traduction]

**L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, des députés ont soulevé cette question à la Chambre à nombre de reprises.

**Une voix:** Et on n'y a jamais répondu.

**Mlle MacDonald:** C'est la première fois, je pense, que la députée soulève elle-même cette question.

**M. Deans:** Et puis après?

**Mme Copps:** Avez-vous une remontrance à faire?

**Mlle MacDonald:** Je puis dire à la Chambre que cette annonce a été faite en novembre 1984.

**Mme Copps:** Je vous remercie beaucoup.

**Mlle MacDonald:** Un délai d'un an avait été imparti avant son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1986.

**M. Crosbie:** Réveillez-vous, Lucie.

**Mlle MacDonald:** C'est une question qu'on a soulevée à maintes reprises, et comme je l'ai signalé fréquemment, l'évaluation globale du programme d'assurance-chômage . . .

**Mme Copps:** Règlement!

**Mlle MacDonald:** . . . son inefficacité plus ou moins grande et les doléances à son sujet font présentement l'objet d'un examen de la part de la Commission Forget, laquelle doit nous transmettre prochainement ses recommandations.

\* \* \*

**LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

## LA CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le gouvernement canadien a proclamé certaines modifications au Code canadien du travail, dont l'une prévoit la création d'un conseil consultatif de l'hygiène et de la sécurité professionnelle. Étant donné que le ministre du Travail dit ne pas vouloir créer cet organisme, alors que la loi l'exige, le gouvernement ne contrevient-il pas à la loi?